SECTION FORCE OUVRIERE DES HAUTES ALPES
Local syndical FO, cité Desmichel, 05000 GAP
***Tél* : 04 92 52 84 94**

Email : fo.ddfip05@dgfip.finances.gouv.fr
site : http://www.fo-dgfip-sd.fr/005/

COMPTE RENDU CDAS DU 15 MARS 2018

Le 15 mars dernier, s'est tenu à la DDFIP, le premier Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) des Hautes Alpes 2018, sous la présidence de Monsieur Pareja.

Après approbation du Procès verbal du CDAS du 19 octobre 2017, la déléguée à l'Action Sociale, a présenté la note d'orientation d'action sociale ministérielle 2018. Les objectifs affirmés sont :

– l'amélioration de l'environnement professionnel des agents ;
– l'amélioration de l'articulation entre vie professionnelle et personnelles ;
– soutien aux personnels les plus fragiles ;

Une enquête auprès de 15 000 agents des ministères montre que les collègues sont prioritairement attachés à la qualité des services liés à la restauration, le logement et les secours aux personnes en difficultés. Pourtant un nombre important d'agents ne connaît pas ou insuffisamment les prestations proposées.

Le CDAS a pour fonction de restituer le travail fait à l'échelon national et d'appliquer la politique ministérielle d'action sociale dans toutes ses dimensions. Les actions choisies doivent s'adresser à un public le plus large et le plus renouvelé possible.

Le bilan national montre une désaffection sensible de l'utilisation des chèques CESU pour le 6/12 ans. Les points négatifs concernant les colonies de vacances sont principalement liés aux trajets trop longs et souvent en train pour des raisons de sécurité.

Pour 2018 le budget alloué à la DDFIP des Hautes Alpes est de 16 000€ comme en 2017.

L'utilisation du budget a été voté comme suit :

Arbre de noël 2018 :	7300€
Sorties et autres actions :	4850€
Consultations (psy, juridique, dietétique) :	1900€
Coins repas :	1000€
Retraités :	800€
Amitiés Finances :	150€

Les actions locales :

– une action innovante est proposée en 2018, **l'aide au permis de conduire** : elle concerne les agents ayant des enfants entre 16 et 18 ans, inscrits dans une auto-école du département ou qui souhaitent le faire en 2018. Ces collègues pourront demander une aide par le biais d'un chèque KADODRIVE d'une valeur de 60€. Une priorité sera donnée aux agents ayant les plus faibles revenus. Il est décidé de limiter le montant de l'action à 1850€

– Cette année **l'arbre de noël** aura lieu le samedi 1er décembre dans la salle des fêtes de Chorges.

– À l'instar de l'année dernière **l'action ciblée « rentrée scolaire »** sera renouvelée. Les parents d'enfants âgés entre 4 et 14 ans pourront bénéficier d'une participation à hauteur de 20€ pour un coupon sport ou une participation pour l'abonnement à une revue jeunesse auprès du groupe Bayard.

- Les sorties 2018 :

- une sortie familiale dans ***le Verdon*** avec visite du musée de la préhistoire le matin et balade en bateau sur le Verdon l'après-midi
- Une sortie pour les actifs et les retraités dans ***les calanques de cassis***, avec visite libre de la ville le matin et découverte des calanques en bateau l'après midi.
- Sortie de fin d'année à destination des retraités, au cabaret « les Francky Folies » à Venelles.

L'ensemble de ces sorties sont validées par les représentants du personnel pour un montant de 900€.

La restauration collective

Un quart des agents de Gap fréquentent les restaurants conventionnés.
Les inconvénients relevés sont des petites salles, une qualité parfois faible et une promiscuité.
Il est étonnant de voir comment les avantages trouvés à un système, il y a quelques années pour obliger les agents à perdre les chèques restaurants, deviennent aujourd'hui des inconvénients ! Les représentants du personnel ont exprimé le souhait des collègues à revenir au système des chèques restaurant.
À partir du 1er juillet 2018, les restaurants « le lavandin » et « le Tokyo » ne seront plus conventionnés.
Pour ce qui est du passage au système de la carte apétiz, aucune date n'est encore arrêtée. Les négociations sont en cours.

Renouvellement du poste de déléguée

Le mandat actuel du délégué arrivant à échéance, il est proposé de le renouveler. Vu l'implication et les compétences de la personne qui remplit la fonction, le renouvellement est accordé pleinement par l'ensemble des représentants du personnel.

Le prochain CDAS est fixé au 14 juin 2018.
La séance est levée à 10h 15.

Les représentants **FO DGFIP 05**